



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900645-20220324-DE\_31\_2022-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 24 mars de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 18/03/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

### Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, Isabelle CLEMENT, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

### Pouvoirs :

CHANTREAU Katell, pouvoirs à KERVAREC Ronan  
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard  
TANGUY Christine, pouvoirs à POULMARC'H Bertrand  
LAOUEANAN – LE LEC Françoise, pouvoirs à TILLIER Dominique  
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique

Excusé : ABGUILLERM Christian

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

### Délibération N° DE 31-2022

**Objet : Construction d'une résidence habitat jeune - Demande de DSIL 2022**

### Rapporteur : Marc RAHER

Dans le cadre de la mise en œuvre conjointe du Programme Local de l'Habitat (PLH 2019-2025) et de la compétence jeunesse, Douarnenez Communauté a engagé une réflexion en juin 2019 concernant les besoins des jeunes en matière d'habitat. Pour ce faire, une MOC (Maîtrise d'Ouvrage Collective) a été mise en place afin d'associer les partenaires institutionnels et acteurs locaux de la jeunesse à la définition des besoins et du projet.

En 2020, la réalisation d'une étude de besoins et de faisabilité a confirmé la nécessité de développer une offre de logements via une résidence habitat jeunes de 25 places, dont le maître d'ouvrage (Le Logis Breton) et le gestionnaire (Etap'Habitat) ont été désignés. Depuis 2021, le choix du site d'implantation s'est porté sur la Place Bir Hakeim à Douarnenez et les premières esquisses ont été proposées en MOC.

De manière courante, les bailleurs sociaux, et non les collectivités, sont les maîtres d'ouvrage des Résidence Habitat Jeunes. Aussi, Le Logis Breton est retenu pour la maîtrise d'ouvrage de la Résidence Habitat Jeunes projetée sur le territoire de Douarnenez Communauté.

Par ailleurs, le projet de Résidence Habitat Jeunes est retenu dans le périmètre du dispositif « Petite ville de demain » comme action majeure de la dynamique de revitalisation de la commune de Douarnenez et du territoire communautaire. Parallèlement, le projet de Résidence Habitat Jeunes est inscrit dans le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) Ouest Cornouaille-Odet, au titre de l'action « encourager l'accueil et le maintien des jeunes », axe « transition économique et financière ».

Le budget prévisionnel de l'investissement (hors coût du foncier) est estimé à 3 000 000 € HT. Pour une garantie de fonctionnement de la structure, l'investissement devra être subventionné dans une proportion minimale de 50%, soit 1 500 000 € de subventions nécessaires.

Aussi, il est proposé que :

- Douarnenez Communauté sollicite pour cette opération une subvention DSIL 2022, auprès de l'Etat au titre de :
  - Thématique prioritaire : Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de la construction de logements
  - Soutien aux dispositifs contractuels : CRTE et « Petite ville de demain ».

Le plan de financement prévisionnel serait alors le suivant :

FINANCEURS		Dépense H.T. Subventionnable de l'opération	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat – DSIL 2022		<b>3 000 000 € (hors coût du foncier)</b>		<b>500 000 €</b>
Etat - PLAI				210 000 €
Conseil départemental du Finistère	PLAIs			76 250 €
	Pacte Finistère 2030			200 000 €
Région Bretagne « Bien vivre partout en Bretagne »				300 000 €
Douarnenez Communauté (PLH)				75 000 €
CAF du Finistère				75 000 €
Action Logement				75 000 €
Fondation Abbé Pierre				125 000 €
<b>TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)</b>				54,5%
<b>Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20 %)</b> Le Logis Breton : prêt CDC PLAI/40 ans			45,5%	<b>1 363 750 €</b>
<b>Total (coût de l'opération H.T.)</b>			100%	<b>3 000 000 €</b>

Vu l'avis favorable du bureau du 14 mars 2022,

Il est proposé :

- De donner son accord au lancement de l'opération consistant à construire une Résidence Habitat Jeunes ;
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de 500 000 € auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2022 pour cette opération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 24 mars 2022.

Le Président,  
 Philippe AUDURIER



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'DOUARNENEZ COMMUNAUTE' in the center, and a small star at the bottom.